

BREVET D'INVENTION

Gr. 18. — Cl. 1.

N° 1.128.625

Classification internationale :

B 43 c

Crayon à bille rétractable.

Société anonyme dite : GOLD STARRY résidant en France (Seine).

Demandé le 30 juin 1955, à 16^h 25^m, à Paris.

Délivré le 27 août 1956. — Publié le 8 janvier 1957.

(Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.)

Le crayon à bille rétractable faisant l'objet de l'invention est à la fois d'une très grande simplicité et d'une très grande sûreté de fonctionnement.

Comme tous les crayons à bille, il comporte une cartouche remplie d'une pâte colorée. D'une extrémité pointue de la cartouche émerge partiellement une bille de très faible diamètre tournant librement dans son logement et ainsi toujours empreinte de la pâte.

Le crayon selon l'invention est caractérisé par la combinaison, avec ladite cartouche, d'une masselotte et d'un ressort de telle manière que, si l'on imprime au crayon une secousse dans le sens longitudinal, la force vive acquise par la masselotte projette la cartouche dans le sens qui fait sortir la pointe de la gaine en bandant le ressort, des moyens étant prévus pour immobiliser automatiquement la cartouche dans cette position et la ramener à volonté en position rétractée par l'effet de la détente du ressort.

Une forme de réalisation du crayon à bille rétractable est décrite ci-après, à titre d'exemple non limitatif. Elle est représentée en coupe sur la figure unique du dessin annexé.

Le crayon se compose d'une gaine 1, terminée par un capuchon 2 vissé dans la gaine par une vis 3 solidaire du capuchon.

Dans la gaine est placée la cartouche 4 portant la bille 5 à l'une de ses extrémités. Autour de la cartouche est disposé un ressort hélicoïdal 6 dont une extrémité est butée contre un épaulement 7 de la gaine et l'autre contre un renflement 8 de la cartouche. Celle-ci, ainsi toujours sollicitée vers la gauche, s'appuie sur une masselotte 9 pouvant coulisser sans tourner dans le capuchon.

Dans la masselotte 9 est un logement cylindrique transversal 10, où est logé un ressort 11 qui exerce une pression sur un piston 12 muni d'un téton. Dans la position représentée sur la figure, le téton est engagé dans un trou 13. La cartouche a sa pointe portant la bille 5 hors de la gaine, et est immobili-

sée dans cette position.

Par construction, le trou est placé sous l'extrémité du clip 14 formant ressort, qui sert habituellement à fixer le crayon dans la poche.

Dans le crayon selon l'invention, le clip joue encore un autre rôle. Si, en effet, on appuie avec le doigt sur celui-ci, on enfonce le piston 12 en comprimant le ressort 11. La pression du ressort 6 étant prépondérante refoule alors la cartouche dans la gaine et la masselotte vers le fond du capuchon. Le crayon peut alors être mis dans la poche, cartouche rétractée, et le clip remplit son rôle habituel.

Pour armer le crayon, il suffit de lui imprimer une secousse brusque dans le sens longitudinal et en direction de la pointe. Par cette secousse, la masselotte 9 est poussée en avant, entraîne la cartouche 4 en comprimant le ressort 6. Le téton du piston 12, en arrivant en regard du trou 13, y est engagé par la détente du ressort 11. Le crayon est de nouveau prêt à l'emploi.

RÉSUMÉ

L'invention a pour objet :

1° Un crayon à bille rétractable, du type comportant une cartouche remplie d'une pâte colorée, terminée par une pointe d'où émerge partiellement une bille, le tout étant logé dans une gaine, et elle est caractérisée par la combinaison, avec ladite cartouche, d'une masselotte et d'un ressort de telle manière que, si l'on imprime au crayon une secousse dans le sens longitudinal, la force vive acquise par la masselotte projette la cartouche dans le sens qui fait sortir la pointe de la gaine en bandant le ressort, des moyens étant prévus pour immobiliser automatiquement la cartouche dans cette position et la ramener à volonté en position rétractée par l'effet de la détente du ressort;

2° Un crayon à bille rétractable selon 1°, présentant les caractéristiques ci-après individuelle-ment ou en combinaison :

a. Le crayon comprend : dans une gaine, une

cartouche; un ressort principal hélicoïdal entourant ladite cartouche, s'appuyant à une de ses extrémités sur un épaulement de la gaine et à l'autre sur une butée de la cartouche; une masselotte en contact avec l'extrémité de la cartouche opposée à la pointe, butée, au repos, contre le capuchon de la gaine, ladite masselotte comportant un poussoir sollicité transversalement par un ressort et apte à s'engager, en position comprimée du ressort principal, dans un trou pratiqué dans la gaine;

b. Ledit trou est pratiqué en face d'un bossage de l'extrémité d'un clip élastique, lequel bossage, par une pression exercée sur le clip, enfonce le poussoir dans le capuchon et permet ainsi le retour en arrière de la cartouche sous l'effet de la détente du ressort.

Société anonyme dite : GOLD STARRY.

Par procuration :

P. BRON.

